

La Gargouille

Saint-Macaire en débats



Numéro 3

Automne 2022

ÉDITORIAL

Cet été, notre Sud-Gironde a subi des incendies d'une gravité historique liée en partie à la sévère canicule que nous avons connue, mais aussi au manque de moyens pour prévenir et lutter contre le feu. L'élan de solidarité sans faille des habitants a été salutaire mais interroge : ne doit-on compter que sur la générosité des civils pour soutenir et nourrir les soldats du feu ? Dans un contexte de baisse généralisée des moyens, et avec un réchauffement climatique de plus en plus prégnant, il est urgent de renforcer le financement des SDIS (services départementaux d'incendie et de secours) et leurs capacités d'intervention, avec plus de moyens matériels et humains.

Le secteur de l'énergie est lui aussi touché par des hausses de prix importantes : sur le premier semestre, entre + 18 et + 34% selon les carburants pour l'essence, + 44% pour l'électricité hors EDF. Le prix du gaz, quant à lui, a doublé depuis 2021. Ces hausses, qui vont perdurer, vont peser plus lourdement sur le budget des particuliers, des entreprises, mais aussi sur celui de la commune.

En cette période haussière, il est vital d'établir une stratégie d'économie de la ressource, comme avec une autoproduction d'électricité photovoltaïque. Néanmoins, la municipalité a plutôt décidé de quitter un groupement d'achat d'énergie pour le renouvellement de ses contrats, et est toujours à la recherche d'un nouveau fournisseur.

Pour en savoir plus sur les conséquences de ce choix, rendez-vous aux pages 4 et 5.

Enfin, vous pourrez retrouver l'équipe de Saint-Macaire en débats lors du forum des associations de Saint-Macaire, au château de Tardes samedi 17 septembre, à partir de 14h.

SOMMAIRE

P.2 : Sommaire
P.3 : Brèves
P.4 et 5 : Scandale à Saint-Macaire : bientôt tous dans le noir ?
P.6 et P.7 : Errances et perspectives du conseil municipal
P.8 : Lecteurs, c'est à vous !

Pour aller plus loin :

Notre site : www.saintmacaire-en-debats.fr
Notre page Facebook : [saintmacaireendebats](https://www.facebook.com/saintmacaireendebats)

Notre prochaine rencontre :

Samedi 17 septembre à partir de 14h,
château de Tardes au forum des associations
Informations au 06 78 49 74 23

Directeur de publication : Tristan ROSELLE

Saint-Macaire en débats association déclarée (RNA : W333007084)

Siège social : mairie de Saint-Macaire

Collectif responsable : Tristan ROSELLE (secrétaire), Rabah BOUSSELAT (trésorier), Jean-Marie BILLA, Hélène BOVÉ, Zora BROZOVA, Blandine BOURLET, Sylvie FALISSARD, Jérôme JUGE, Robert PARATGE

Brèves

La Gargouille tient à souligner les services rendus par Delphine Dutreuilh (responsable des services administratifs) à la commune, et lui souhaite bonne chance pour son futur poste !

La Gargouille se remémore le lancement d'une pétition contre la création du passage souterrain reliant Saint-Macaire au collège du Pian, alertant contre l'accroissement phénoménal du trafic routier. Quelques années plus tard, les Macariens se réjouissent du nombre de collégiens qui cheminent en toute sécurité via la piste cyclable.



La Gargouille suggère à tous les Macariens, propriétaires ou locataires, dont la porte du compte de gaz, propriété de l'état, serait absente ou dégradée, de se rapprocher des services de GRDF pour les rappeler à leur obligation.

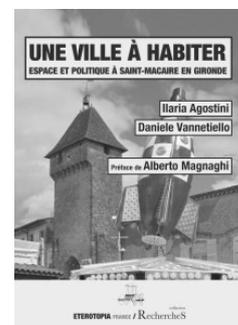


Compte-tenu de la dimension internationale que prend notre village, **la Gargouille propose** de l'inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Gargouille remercie la municipalité pour l'organisation des réunions de quartier en décembre 2021, mais attend toujours fébrilement la diffusion de leurs comptes rendus.

La Gargouille invite les Macariens à lire le livre « Une ville à habiter » par I. Agostini et D Vannetiello, conférenciers à l'Université de Bologne, qui traite de patrimoine vivant, et livre une analyse intéressante sur Saint-Macaire et son histoire contemporaine.

Ce livre est disponible à la médiathèque.



La Gargouille est choquée d'entendre le maire en conseil municipal dire qu'il y a « une culture de l'impayé à Saint-Macaire ». Une journée au CCAS (centre communal d'action sociale) lui apprendrait que la grande majorité des impayés vient d'un public précaire, pas de mauvais payeurs.

La Gargouille déplore le vandalisme de l'école communale, à quelques jours de la rentrée.

Vous voulez participer ?

Vous pouvez contacter l'association à contact@saintmacaire-en-debats.fr pour rejoindre notre association, contribuer anonymement ou non, ou proposer des sujets à aborder.

Scandale à Saint-Macaire : bientôt tous dans le noir ?

Suite au conseil municipal particulièrement houleux du 6 juillet, la Gargouille enquête sur le sujet qui a été le plus débattu : l'achat d'électricité pour nos bâtiments publics.

L'achat d'électricité et les syndicats d'électricité départementaux, comment ça marche ?

Les syndicats départementaux d'énergies sont peu connus du grand public.

Leur mission principale : le contrôle de la distribution d'électricité à l'échelle départementale.

Cette institution œuvre au quotidien afin d'assurer le service public de la distribution d'électricité au niveau des bâtiments et éclairages publics **de leurs membres**.

Ce sont d'ailleurs les élus de ces mêmes communes membres qui y siègent.

La mission historique de ces syndicats consiste à contrôler les réseaux de distribution d'électricité dont ils sont les propriétaires par délégation de leurs communes et communautés de communes membres. **Plus précisément, le contrôle exercé par les syndicats revient à assurer une qualité de l'électricité qui soit à peu près équivalente à travers tout le territoire français.**

C'est ainsi qu'en 1937 a vu le jour le Syndicat Départemental Énergie et Environnement de la Gironde (SDEEG) en ce qui nous concerne.

Sur Saint-Macaire, le SDEEG est intervenu sur de multiples opérations : suppression des lignes aériennes et installation de câbles sur les corniches des maisons (années 70) , renouvellement de tous les transformateurs (années 80) , renforcement de réseaux comme l'alimentation de la station d'assainissement de Rendesse (années 90) , mise à jour des luminaires de l'éclairage public (années 2000) , etc.

Au fil du temps, ces syndicats ont évolué et sont devenus des acteurs majeurs dans la réforme profonde du territoire (rural et urbain) mais également dans celle de la transition énergétique.

Pour répondre aux besoins d'accompagnement et de conseils des collectivités de leurs territoires respectifs, les Syndicats d'Énergie de la Nouvelle Aquitaine ont **constitué un groupement de commandes en matière d'achat d'énergies**. Ce groupement est ouvert aux établissements publics assurant une mission de service public.

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence pour les personnes de droit public qui peuvent à ce titre bénéficier des offres de marché. C'est en mutualisant les achats d'énergie que l'objectif poursuivi est de faire pleinement jouer cette même concurrence afin d'obtenir des prix attractifs et une bonne qualité de service. En outre, ce dispositif permet aux collectivités toute la sécurité juridique requise ainsi que l'expertise et la proximité.

Actuellement ce groupement compte 2 640 collectivités au niveau aquitain. Au 1er janvier 2023, elles seront 2 700.

Historique de la situation :

En décembre 2016, la municipalité avait délibéré pour l'adhésion au groupement de commande pour « l'achat d'énergie, de travaux, fourniture, service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée. L'objectif : obtenir des prix à la baisse et bloqués sur plusieurs années grâce au groupement des collectivités face aux fournisseurs.

Le 18/03/2021, les collectivités reçoivent l'annonce que les marchés électricité et gaz pour la période 2023/2025 sont lancés. Cette annonce précise l'importance d'obtenir les meilleurs tarifs possibles du moment dans le contexte énergétique haussier actuel, et invite ses communes membres à renouveler leur adhésion au **31/05/2021**.

Le 25/05/2021 soit six jours avant la date butoire, lors des informations diverses du conseil municipal, le Maire missionne Nautila Guindeuil pour une réflexion sur un marché de l'énergie verte. La couleur est annoncée : il ne faut pas repartir avec le groupement d'achat du SDEEG selon elle.

Le 08/06/2022, plus d'un an après, toujours en conseil, on découvre pendant le débat qu'une minorité d'élus a décidé arbitrairement de ne pas reconduire l'adhésion au groupement d'achat, sans l'aval du conseil. Le motif : le groupement d'achat ne "permettrait pas aux petits producteurs d'électricité verte de répondre à leur marché".

Ces mêmes élus font ensuite voter :

- la non-reconduction de l'adhésion au groupement d'achat par le conseil, plus d'un an donc après le délai pour se positionner sur le nouveau marché pour la période 2023/2025.
- l'accompagnement par l'entreprise New Energy pour aider la commune à trouver son nouveau fournisseur, pour 5100 €.
- Le choix d'une offre énergétique HVE (haute valeur environnementale), qui ne sera pas plus chère que les offres énergétiques grise ou verte proposées par le groupement d'achat selon Nautila Guindeuil.

Le conseil municipal est favorable à ces propositions, à l'exception de Bernard Barbé, Céline Fellah, Alain Falissard et Arlette Cambillau, pour lesquels cette proposition était par la force des choses tout à fait illégale.

Le 6 juillet, le conseil municipal prenait connaissance des conclusions du cabinet New Energy pour la recherche d'un nouveau fournisseur. Impossibilité de faire appel à un fournisseur d'énergie à haute valeur environnementale, très forte augmentation du coût, délai extrêmement serré et liquidations judiciaires de plus en plus fréquentes chez les petits fournisseurs HVE dans ce contexte haussier pour trouver un nouveau fournisseur.

La proposition fantaisiste :

À l'occasion de ce conseil du 6 juillet, deux points de vue se sont affrontés :

- d'un côté, le départ du groupement d'achat sans aucune préparation ni étude approfondie est complètement irresponsable. Renouveler l'adhésion au groupement d'achat aurait permis d'obtenir des prix fixes jusqu'en 2025 il y a maintenant plus d'un an, avant que l'augmentation des prix de l'énergie n'atteigne les sommets qu'on connaît.
- de l'autre, on juge le départ de ce groupement d'achat comme une opportunité, "on ne sait pas si cela va réellement nous coûter plus cher". Saint-Macaire seule pourrait obtenir des prix plus intéressants qu'un groupement de 2700 collectivités d'après eux. On pourrait également renégocier le coût du marché à la baisse selon l'évolution de la bourse, d'après le cabinet New Energy. Saint-Macaire se lancera peut-être dans le boursicotage avec l'argent public ?

Et maintenant ?

Un appel d'offres a été lancé et prendra fin le 7 septembre pour trouver le nouveau fournisseur d'énergie à partir du 1er janvier 2023.

Un an et demi après les avertissements du SDEEG concernant l'augmentation faramineuse des prix de l'énergie, la commune n'a toujours pas de fournisseur pour janvier prochain.

Dans un contexte budgétaire restreint, avec de nouvelles embauches communales, la multiplication de notre budget énergie risque de mettre la commune dans une situation très délicate, la conséquence possible la plus dramatique étant la mise sous tutelle de Saint-Macaire.

La Gargouille considère que certains élus ont commis une véritable faute morale en décidant sur un coin de table de quitter ce groupement d'achat d'énergie, et en mettant la commune dans une situation budgétaire périlleuse.

Nous appelons à réintégrer le groupement d'achat. Nous vous invitons également à vous tenir informé de l'évolution de la situation.



Le conseil municipal : errances et perspectives



Budget, écoles, aides sociales... Le conseil municipal bénéficie, sur le territoire de la commune de compétences étendues et variées. Le conseil municipal, dont les membres sont élus lors des élections municipales, représente les habitants. 19 conseillers municipaux siègent à Saint-Macaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.

Et à Saint-Macaire ?

Prônant la transparence et la démocratie participative lors des élections municipales, l'exécutif en place aujourd'hui a d'abord eu l'intention louable de diffuser les séances de conseil municipal en direct. Après quelques séances, exit la transparence, si vous vouliez savoir ce qui s'y passe, il fallait y assister ! L'annonce des séances du conseil se fait parfois le jour même, souvent la veille, les spectateurs sont alors ou simplement chanceux, ou particulièrement informés.

Mais le péril est ailleurs : plusieurs fois, des atteintes au bon déroulement des séances ont été portées.

Soulignons d'abord le manque de communication d'un groupe d'élus vis-à-vis du reste du conseil. Ces élus considèrent le conseil municipal comme une chambre d'enregistrement plus qu'un lieu de débat démocratique. Le dernier exemple en date étant l'affaire du renouvellement des contrats d'énergie (Cf. pages 6-7).

Certains élus semblent également ignorer certaines règles du fonctionnement d'un conseil municipal.

La Gargouille rappelle à tous les élus l'existence du code général des collectivités territoriales, qui régit entre autres le conseil municipal et son fonctionnement.

À Saint-Macaire, les règles et usages sont ignorés en espérant ne pas trop tomber à côté. Florilège :

- Lors qu'un élu a demandé un vote à bulletin secret sur une délibération, la réponse du maire a été rapide : « je refuse ». D'après le code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire aurait dû demander à l'ensemble du conseil qui souhaitait un vote à bulletin secret, si un tiers des présents le souhaite, alors le vote est à bulletin secret.
- Lors d'un débat en conseil, un membre du public a demandé la parole, que le maire lui a donnée, faisait fi de toutes les règles en vigueur. Pour information, en cas d'intervention du public, toutes les délibérations du conseil après ladite intervention peuvent être invalidées, l'intervention du public pouvant altérer la sincérité du scrutin.
- Lorsque le conseil est terminé, il est d'usage de donner la parole au public (et non pas en cours de séance comme ci-dessus). Le maire a refusé de donner la parole lors des derniers conseils municipaux.
- Les comptes rendus des conseils municipaux sont publiés sporadiquement, parfois 6 mois ou un an après. Les comptes rendus doivent pourtant être publiés dans les 8 jours suivant le conseil.



**Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponible sur :
saintmacaire.fr dans « votre mairie » > « vie municipale » > « comptes rendus »**

Les dossiers :

Passons en revue les dossiers importants pour la commune ces prochaines années.

- Tout d'abord, on peut citer le **projet Jugean**, qui a évolué depuis la version initiale arrêtée par la municipalité précédente. Pour rappel, le terrain Jugean est la dernière grande emprise foncière appartenant à la commune. Saint-Macaire avait confié à Gironde Habitat la conduite d'un projet de nouveaux logements destinés à la location et à la vente, avec une partie de logements sociaux. On peut souligner le travail du groupe d'élus en charge du projet.
- Le stationnement, qui est un dossier très spécifique à Saint-Macaire. Les logements se densifiant sur la commune, le nombre de places de stationnement non-extensible pose un problème qui ne s'arrangera pas avec le temps. Un groupe d'élus a été formé en début de mandat pour travailler sur cette problématique, mais n'a toujours pas été réuni. Quelques aménagements mineurs ont été effectués sans concertation avec qui que ce soit. La consultation des habitants pourrait être une première étape pour avoir une vue d'ensemble du problème sur toute la commune.
- L'eau et l'énergie. La sortie du groupement de commandes et d'achats initié par les Syndicats d'électricité Aquitains illustre parfaitement le manque de cohérence de la municipalité actuelle à propos d'énergie. Il est urgent d'avoir une réflexion de long terme sur l'énergie. Le rapport d'information du Sénat de juillet sur l'énergie et les collectivités énumère plusieurs leviers d'action pour limiter l'envolée des prix : acheter le plus en amont possible, au bon moment, en mutualisant la demande, privilégier la sobriété énergétique et amorcer une démarche d'autoproduction. En somme, tout le contraire de ce que nous décrivons dans notre dossier précédent. La mise en place de récupérateurs d'eau pourrait limiter la consommation de la commune pour l'entretien des nombreux espaces verts à Saint-Macaire. L'écologie, ce n'est pas seulement quelques vaches et brebis ça et là dans des « éco-pâturages ».



Vers plus de transparence à Saint-Macaire :

La Gargouille déplore un manque de communication de la municipalité vis-à-vis de ses administrés.

La suppression des comptes rendus des conseils municipaux du Mercadiou et leur mise en ligne erratique sur le site de la commune contribuent à un manque d'information de la population. Cette suppression faisait suite à un « besoin d'économie de papier » pour des raisons d'écologie et d'économie. Force est de constater que le Mercadiou ne s'est pas allégé avec le temps, au contraire, les informations associatives remplaçant les informations municipales.

Est-ce préférable ? L'action municipale est-elle moins digne d'intérêt que celle des associations ?

Les séances du conseil municipal ne sont pas annoncées suffisamment en avance. Les réunions de quartier organisées en décembre dernier étaient une initiative louable, mais n'ont pas permis de véritable remontée des préoccupations des Macariens. Neuf mois après, l'absence de compte rendu de ces réunions est aussi à regretter.

Pour résumer, l'action de la municipalité se fait dans un quasi-anonymat.

La Gargouille propose plusieurs axes pour palier ce manque de transparence : réintégration des comptes rendus de conseil dans le Mercadiou, respect de l'obligation légale de mise en ligne dans les huit jours de ces mêmes comptes rendus, diffusion en direct et en différé des séances de conseil, consultation régulière de la population sur les sujets importants.

La Gargouille est assurée de l'importance qu'accordent nos élus à la démocratie participative et est convaincue que ses propositions toucheront des oreilles attentives.



Forum des associations

Notre collectif Saint-Macaire en débats participe au forum des associations le samedi 17 septembre à partir de 14h pour présenter notre démarche et vous rencontrer. Retrouvez-nous au château de Tardes !

Nous rejoindre

Le collectif « Saint-Macaire en Débats » est ouvert à toute personne intéressée.
Prendre contact avec Tristan Roselle au 06 78 49 74 23 ou par mail à contact@saintmacaire-en-debats.fr

Questions ouvertes

- Après le chantier bénévole de la grange sur pilotis, pourquoi ne pas réhabiliter les escaliers du lavoir de la Barette ?
- Qu'en est-il de la stérilisation des chats errants dans Saint-Macaire ?
- Quelles avancées sur les problèmes de stationnement dans Saint-Macaire ?

Sujets à paraître

- Le stationnement : constat, projets et solutions
- Énergie : comment économiser la ressource

Pourquoi la Gargouille ?



La "Gargouille" : d'où vient-elle ? (extraits inauguration du 8 avril 1979)

Elle est le symbole de notre rencontre devenue très vite une fidèle amitié. Jusqu'à la fin des temps, elle veillera sur cette demeure historique qu'habite avec tant d'amour le remarquable Musée Postal d'Aquitaine. Certain que jamais la municipalité de Saint-Macaire ne me ferait élever une statue de mon vivant pour me remercier de tout ce que j'avais fait pour sa belle cité en ruines. (Certain) que, jamais non plus, je n'entrerai à l'Académie Française, je prends les devants et désire, orgueilleusement je l'avoue, m'immortaliser en cette gargouille due au talentueux ciseau de Danielle Bigata ici présente. Cette gargouille, vous en conviendrez, a aussi une ressemblance certaine avec Henri de Navarre et Satan, c'est naturel ! Et puis, et puis quand je ne serais plus, de temps en temps levez les yeux sur elle pour mieux

vous souvenir. Chaque fois, soyez en certain, sa gueule vous répondra par un sourire.

Henri Giraud Propriétaire des Relais